

Décision Générale colonial

Décision n° 57-364-1927 Permissions.

n° 57-364-1927

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 6 mars 1927
Numéro JO n° 364 du 31/03/1927	Date du numéro 31 mars 1927

TEXTE INTÉGRAL

une permission d'absence de trente jours, pour en jouir à Diré-Daoua, est accordée à M. Torchet, pour compter du 6 mars 1927. Pendant la durée de l'absence de M. Torchet, M. Azénor, administrateur-adjointdes colonies, remplira les fonctions dévolues à M l'administrateur, chef des districts.